

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS50/10/Add.2
5 février 1999

(99-0471)

Original: anglais

INDE – PROTECTION CONFÉRÉE PAR UN BREVET POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET LES PRODUITS CHIMIQUES POUR L'AGRICULTURE

Rapport de situation de l'Inde

Addendum

La communication ci-après, datée du 5 février 1999, adressée par la Mission permanente de l'Inde à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions relatives
à l'affaire "Inde - Protection conférée par un brevet pour les produits
pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture"

Comme indiqué dans le rapport de situation présenté à l'ORD dans le document WT/DS50/10/Add.1 daté du 14 janvier 1999, l'Ordonnance sur les brevets a été promulguée par le gouvernement indien le 8 janvier 1999. En outre, ainsi qu'il est signalé dans ledit rapport, un projet de loi visant à remplacer l'Ordonnance sera présenté au Parlement lors de la session consacrée à l'examen du budget, qui commencera probablement dans la quatrième semaine de février 1999. La question continue de relever du domaine législatif jusqu'à ce que la législation soit approuvée par le Parlement.

L'Inde continuera assurément de signaler à l'ORD tout fait nouveau important lorsqu'un tel fait se produira.
